

Publié le 19 octobre 2011

Friches urbaines : Le défi de la dépollution

Face à la pression foncière à laquelle le développement des villes doit faire face, les friches urbaines représentent une réelle opportunité. La dépollution des sols devient un nouvel enjeu dans les projets menés par des Epl comme la SEDD (Besançon), Territoires & Développement (Rennes) ou encore la Sela (Trignac).



« De nombreux sites ayant accueilli par le passé des activités polluantes se retrouvent aujourd’hui intégrés aux tissus urbains, explique l’Ademe. On estime les surfaces concernées à plusieurs dizaines de milliers d’hectares, notamment dans des bassins d’emplois durement touchés par les restructurations industrielles ». Véritable opportunité de reconstruction d’une commune sur elle-même, la reconversion de ces friches militaires ou industrielles permet de lutter contre l’étalement urbain, de participer à la redynamisation de quartiers – voire de centre-ville comme à Besançon avec la [SEDD](#) – et prend une importance considérable dans les stratégies de développement durable des villes. La dépollution, l’aménagement et parfois la reconstruction sont confiés par les collectivités locales à des Epl, qui s’entourent de cabinets d’études spécialisés, comme la [Sela](#) à Trignac, aux portes de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) ou [Territoires & Développement](#) à Rennes. Car l’opération de reconquête des friches urbaines réclame un savoir-faire de haut niveau. Le cadre de ces actions de dépollution et projets de reconversion repose sur les principes de la loi « risques » de juillet 2003 qui fonde les mesures de dépollution d’un site en fonction de son usage futur.

Un enjeu de recomposition des paysages urbains

Le ministère du Développement durable a précisé, en février 2007, les modalités de mise en œuvre de ces opérations de dépollution. Deux démarches sont prévues : la mesure de la compatibilité de

l'état des milieux avec l'usage prévu et l'identification des options de gestion pertinentes pour la réhabilitation et l'affectation d'un site à de nouveaux usages. « A partir de ces outils il reste nécessaire de développer et de renforcer, auprès de tous les acteurs du renouvellement urbain, les moyens et les compétences pour faciliter et sécuriser les opérations de reconversion de friches et la prise en compte des sites et sols pollués », note l'Ademe.

Le surcoût de la dépollution représente néanmoins un frein à la réappropriation de ces terres par les villes ou agglomérations. Les projets en cours sont menés avec rigueur et les Epl mettent toute leur expérience et leur savoir-faire dans la balance. Pour les collectivités locales, la dépollution des sites et sols en ville représente à terme un investissement intéressant. Elle redonne une deuxième vie aux friches, rend les territoires attractifs et redensifie les villes.